

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 18 décembre,  
à 9 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur  
Gilles DUBOIS, Maire.

La Convocation a été adressée le 11 décembre 2021 avec l'ordre du jour suivant :

- **Finances - Rapport - CLETC**
- **Finances - DM n° 3**
- **Fonction publique - Révision participation employeur contrat groupe « mutuelle »**
- **Eclairage public - Choix du type de fonctionnement éclairage public**
- **Informations et questions diverses.**

Etaient présents :

Mmes Thérèse BERCEAUX, Muriel CARNET, Eva COLOMBIANO, Vanessa PIZARD,  
MM. Pascal COLIN, Jean-Marc DAUTRICOURT, Gilles DUBOIS, Maxence GAILLARD,  
Jacques LEMARQUIS, Cyril REMY, Patrick VINCENT, Jean-François WUST

Procurations :

Brigitte DUGRAVOT pouvoir à Thérèse BERCEAUX

Olivier BRICE pouvoir à Jacques LEMARQUIS

Absent excusé :

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 12

- Le quorum est atteint -

Mme Vanessa PIZARD a été nommée secrétaire de séance.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour de  
deux délibérations supplémentaires :

Domaine et Patrimoine	Locations	Attribution du logement 7 Rue du Pont Tournant
Politique de la Ville	Electrification rurale	Choix matériel éclairage public Route de Renauvoid

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ces adjonctions à l'ordre du jour.

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27 novembre 2021 :**

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2021 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et a été adopté à l'unanimité des membres présents dans la forme et rédaction proposées.

**Dél. N° 66/2021 – FINANCES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – APPROBATION RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES ET DE RESSOURCES**

Vu les dispositions de la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions du Code Général des Impôts et notamment celles de l'article 1609 nonies C-IV,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 19 novembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources du 19 novembre 2021.

**Dél. N° 67/2021 - FINANCES – DÉCISIONS BUDGETAIRES – DECISION MODIFICATIVE N° 3**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'à mesure de l'exécution du budget primitif 2021, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements comptables et d'approuver la décision modificative présentée ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Compte	Montant
165 – Dépôts et cautionnements reçus	402.00 €
2183 – Matériel de bureau et Informatique	- 402.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, approuve les ajustements évoqués ci-dessus pour la section d'investissement.

**Dél. N° 68/2021 – FONCTION PUBLIQUE – PROTECTION SOCIALE – REVISION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR CONTRAT GROUPE MUTUELLE CDG 88**

M. le Maire rappelle que conformément à la délibération du Comité Technique du CDG88 du 4 juillet 2019 concernant le contrat groupe pour santé 2020-2025, il a été précisé que les seuils minimaux de participation employeur étaient évolutifs annuellement pour arriver au 01 janvier 2024 à 10 euros,

Considérant que pour l'année 2021, le seuil minimal fixé était de 7 euros,  
Considérant que pour l'année 2022, la révision du montant de la participation de l'employeur porte le seuil à 8 euros,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- de fixer à 8 euros par mois et par agent le montant de la participation employeur à compter du 01/01/2022,
- autorise M. le Maire à intervenir, à signer tout document s'y rapportant.

#### **Dél. N° 69/2021 – DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS – ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL 7 RUE DU PONT TOURNANT**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du départ au 30 novembre 2021 du locataire, logés dans l'appartement communal F3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte la location à compter du 1er janvier 2022 de l'appartement communal de type F3 sis 7 rue du Pont Tournant à Mme Morgane COLIN,
- Fixe le montant mensuel du loyer à 407 €, payable d'avance à la Trésorerie.
- Dit que les abonnements et l'approvisionnement en eau et électricité seront à la charge de la locataire,
- Dit que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la consommation de gaz feront l'objet d'un recouvrement annuel,
- Demande le versement d'une caution représentant un mois de loyer soit 407 Euros,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette location et notamment le bail à intervenir.

#### **Dél. N° 70/2021 – POLITIQUE DE LA VILLE – ELECTRIFICATION RURALE - CHOIX MATERIEL ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE RENAUVOID**

M. le Maire rappelle à l'assemblée les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public Route de Renauvoid.

Il rappelle que l'éclairage des rues et des espaces publics participe à la sécurité des personnes et des biens. L'ensemble de ces espaces sont encore éclairés à l'aide de luminaire type sodium haute pression. Ces installations, datant très souvent de plus de 20 ans, ont perdu de leur efficacité et ont un rendement très faible.

C'est pourquoi, il est proposé d'engager la rénovation de cette partie de la Route de Renauvoid dans le cadre de son réaménagement afin d'améliorer l'éclairage pour les usagers.

Il précise qu'un programme pluriannuel va être mis en œuvre pour la modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune, qui est un levier important de la transition énergétique

Ce programme de rénovation et d'amélioration des installations d'éclairage public est destiné à réduire le taux de vétusté et à diminuer leur consommation d'électricité.

Il convient donc de faire un choix de luminaire fonctionnel (routier) qui permettra :

- d'accroître la sécurité et le confort des usagers,

- de réduire les nuisances lumineuses et ainsi préserver l'environnement,
- de réaliser des économies d'énergie par la mise en place de luminaires plus performants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- de remplacer le système d'éclairage des différents candélabres de l'ensemble des rues de la commune (sauf les parties déjà équipées) pour mettre en place un système d'éclairage à LED.
- de gérer et contrôler l'éclairage public par un pilotage CA2P Bluetooth permettant une gestion des luminaires à l'aide d'une tablette ou d'un smartphone équipé d'une application : contrôle et suivi en temps réel du luminaire, pilotage du luminaire, maintenance avec une traçabilité optimale).

### **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE CONFIEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (article L 2122.22 du CGCT)**

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre, depuis la dernière séance, en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal :

- Le D.P.U. n'a pas été exercé sur les déclarations d'intention d'aliéner le bien immobilier suivant :

Nature de l'aliénation	Réf. cadastrales	Adresse du bien	Superficie parcelle(s)
Cession immeuble non bâti	AC 106	Impasse des oiseaux	10a 52ca

### **INFORMATIONS DIVERSES**

\* La convention de mise à disposition de la salle des associations avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour le Relais Petite Enfance a été renouvelée.

\* M. le Maire informe que la Communauté d'Agglomération d'Epinal :

↳ va mettre en place en place de la signalétique et du mobilier tout le long de la Véloroute Voie Bleue

↳ va procéder à des coupes de saules dans plusieurs secteurs et la plantation d'arbres Allée des Roches pour la commune de Sanchev

↳ procède à un recensement des grilles et avaloirs des eaux pluviales existants sur la commune

\* M. Patrick Vincent informe qu'une commission communale Artistique et Culturelle devra être mise en place pour l'organisation, la gestion et le fonctionnement de toutes manifestations sur la commune et en particulier au Fort de Sanchev.

\* L'association Loisirs Orientation Sanchev organise une chasse aux balises le mercredi 22 décembre prochain à partir de 17h30 sur la commune de Les Forges.

Après un tour d'horizon, la séance fut levée à 10 heures 30.